

Les bains-douches municipaux de la Ville de Paris

I. Des bains publics aux bains-douches

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les bains publics de Paris sont encore majoritairement des lieux de plaisir et de divertissement raffinés¹, réservés à une élite aristocratique, à l'image des pittoresques « bains chinois » construits en 1787 par Nicolas Lenoir sur le boulevard des Italiens. Cependant, l'industrialisation et l'urbanisation croissante de la capitale s'accompagnent d'un cortège de maux, promiscuité, insalubrité, propagation des épidémies - le choléra frappe la ville à plusieurs reprises dès 1832 – qui rendent nécessaire l'élaboration d'une véritable politique d'hygiène sociale en faveur des classes populaires. Cette dernière, bien étudiée par Fabienne Chevallier², emprunte alors deux directions : une action visant à réglementer les conditions de l'habitat, avec la loi sur les logements insalubres (13 avril 1850) et un important effort de constructions, entrepris par un Etat-Providence en gestation.

Dans ce domaine, comme dans celui des logements ouvriers³, Louis-Napoléon Bonaparte, influencé par son séjour d'exil en Angleterre, montre l'exemple. En 1849, le chimiste Jean-Baptiste Dumas, qu'il nomme Ministre du Commerce et de l'Agriculture, confie à une commission ministérielle la responsabilité d'établir un rapport sur les établissements de bains publics anglais gratuits ou à prix réduits. Il démontre la qualité des réalisations, au bénéfice de la classe ouvrière qui s'y rend « au moins une fois par semaine »⁴. Le 3 février 1851 est donc voté par l'Assemblée nationale un crédit extraordinaire de 600 000 francs pour encourager les communes à créer des établissements modèles de bains et de lavoirs publics gratuits ou à prix réduits, grâce à une subvention de l'Etat pouvant atteindre les deux tiers de leur financement. Napoléon III engage lui-même en décembre 1852, aux frais de la cassette, l'édification de trois établissements de bains modèles dans les quartiers les plus pauvres de Paris. Un seul verra finalement le jour, dans le douzième arrondissement, mais pour une très courte durée⁵. En dépit de sa vision anticipatrice, cette tentative de fonder des bains publics en tant qu'œuvre sociale à destination des plus démunis se solde donc par un échec.

¹ AYMARD, Colette. « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XX^e siècle », *In Situ* [en ligne], 31 / 2017, p. 3.

² CHEVALLIER, Fabienne. *Le Paris moderne, histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 410 p.

³ C'est sous sa supervision directe qu'est mise en chantier la « Cité Napoléon », située au numéro 58 de la rue Rochechouart (9^e arrondissement).

⁴ AYMARD, Colette (dir.) *Les bains-douches en Limousin, architecture et histoire, naissance d'une hygiène populaire*. Limoges, DRAC du Limousin – CAUE de la Haute-Vienne, 2013, p. 30.

⁵ Ibid., p. 31. Cet établissement fermera ses portes en 1864.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, les règles fondamentales de l'hygiène sont largement diffusées grâce à des revues, des conférences ou des traités⁶. Ils véhiculent l'idée que le nettoyage du corps est un soin de propreté recommandé à une fréquence régulière, au moins hebdomadaire - et non plus une prophylaxie relevant du seul domaine médical⁷. En 1878 se tient à Paris, en marge de l'Exposition universelle, le premier Congrès international d'hygiène. Sa cinquième section est dédiée à la « science de l'architecte appliquée à l'hygiène ». Dans le domaine des bâtiments publics, les discussions portent principalement sur l'aménagement des hôpitaux, mais aussi sur les dispensaires, asiles de nuit, casernes et prisons, où des bains de propreté commencent à être régulièrement délivrés.

C'est à la prison de Rouen, en 1872, que le docteur François Merry Delabost, répondant à une circulaire ministérielle sur l'hygiène des détenus, expérimente un nouveau système d'ablution : le bain-douche⁸. « Ce n'est pas un bain, puisqu'il n'y a pas l'immersion plus ou moins prolongée dans une baignoire [...]. Ce n'est pas non plus une douche, puisqu'il n'y a pas percussion par un jet assez violent. C'est de l'eau chaude tombant d'une pomme d'arrosoir en pluie bienfaisante, dans le but d'obtenir la propreté exclusive du corps »⁹. C'est par ces mots que Robert Delabost, le fils du concepteur, définit cette aspersion par intermittence, « qui ne produit aucun saisissement » et durant laquelle « le baigneur se savonne énergiquement »¹⁰. Ce procédé conjugue donc rapidité et économie : sa durée raisonnable « ne doit pas excéder un quart d'heure » et son prix de revient, « y compris le savon et la rémunération du capital d'établissement »¹¹, demeure faible. Il présente l'intérêt de ne laisser place à aucun délassement suspect, son usager conservant un rôle actif durant l'opération. Le bain-douche est ainsi conçu dès l'origine comme devant contribuer autant à l'hygiène du corps qu'à la morale de l'esprit, revigoré et assaini.

Malgré son réel succès à l'étranger, notamment en Allemagne et en Autriche¹², cette invention peine à s'implanter en France. En 1889, le Congrès international d'hygiène, de nouveau réuni à Paris, émet le vœu « que les administrations publiques, les municipalités, les chefs des grands établissements industriels, etc. provoquent ou favorisent, dans les centres ou ateliers sous leur dépendance, l'installation du système des bains-douches de propreté qui, par sa quadruple

⁶ Parmi ces publications, on peut citer les *Eléments d'hygiène* du docteur Thouvenel, publiés par le docteur Ménestrel (Paris, Baillière, 1840) ou encore le *Petit traité d'hygiène de la famille* du docteur Herbet (Paris, Plon, 1869).

⁷ AYMARD, Colette. « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XX^e siècle », *In Situ* [en ligne], 31 / 2017, p. 6.

⁸ DAJON, Hervé. « Une invention d'un médecin rouennais : les bains-douches du docteur Merry Delabost au tournant des XIX^e et XX^e siècles », *Mémoires de la protection sociale en Normandie*, n° 3, décembre 2004, p. 57-68.

⁹ DELABOST, Robert. *La propreté corporelle, moyens de l'obtenir – bains-douches de propreté*. Faculté de médecine de Paris, thèse pour le doctorat en médecine. Rouen, Julien Lecerf éditeur, 1899, p. 78.

¹⁰ EMON, William. *Les bains-douches à bon marché, installation et fonctionnement à l'étranger et en France*. Toulouse, Charles Dirion éditeur, 1905, p. 16.

¹¹ HAUSSER, A-E. « L'œuvre des bains-douches à bon marché ». *Revue politique et parlementaire*, Paris, juillet 1902, p. 7.

¹² Ibid., p. 8.

économie de place, de temps, d'eau et de combustible, rend ces pratiques facilement applicables, même à de grandes agglomérations »¹³.

Les philanthropes et les sociétés de bienfaisance sont les premiers à s'emparer de cette préconisation. En 1892, Charles Cazalet (1858-1933), négociant en vins et adjoint au maire de Bordeaux, constitue avec six médecins une société baptisée l'Œuvre des bains-douches à bon marché, dont la devise est « propreté donne santé ». Un premier établissement ouvre ses portes à Bordeaux, au n° 22 du quai de la Monnaie. Le succès est immédiat et fait des émules à Rouen (1895)¹⁴ puis à Paris. L'Œuvre parisienne des bains-douches à bon marché, fondé sous la présidence du professeur Paul Brouardel¹⁵, inaugure le 23 avril 1899 un local de quinze cabines situé 49, rue de Bretagne, près du square du Temple, puis un second (1900) de vingt-trois cabines, 54, rue de la Goutte d'Or, « dans la partie populeuse du boulevard Barbès »¹⁶. Le mouvement conquiert La Rochelle en 1902, puis Lyon, Troyes, Fécamp et Reims.

A cette époque, l'action de la ville de Paris en faveur de la diffusion d'une hygiène de masse se développe principalement en direction des écoles et des enfants¹⁷. Dans la genèse des bains-douches municipaux, une étape transitoire prend alors place à la fin du XIX^e siècle : celle des piscines au service de la propreté des élèves, dont des bains-douches indépendants sont peu à peu dissociés.

II. La conquête d'une progressive autonomie vis-à-vis des piscines

En 1884, l'entrepreneur Paul Christmann, inspiré par de nombreuses piscines couvertes et chauffées visitées à l'étranger, décide d'en bâtir une à Paris. L'usage qu'il entrevoit pour ce nouveau type d'équipement n'est pas encore exclusivement ludique et sportif comme il le deviendra par la suite¹⁸ : il souhaite créer les conditions d'une hygiène du corps pour le plus grand nombre. Le 21 avril 1883, Christmann obtient du conseil municipal la concession des eaux de condensation des machines élévatoires et inaugure l'année suivante une piscine au numéro 31 de la rue Château-Landon (10^e), alimentée par l'eau de l'usine de la Villette. L'établissement comporte, au rez-de-chaussée, une salle pour les bains de vapeur et une salle pourvue de douches en jet et en pluie, utilisant la même eau que la piscine et à la même température. Comme celles ouvertes par la suite rue Rochechouart en 1885¹⁹ et boulevard de la Gare en 1886²⁰, cette piscine

¹³ DELABOST, Robert. *La propreté corporelle, moyens de l'obtenir – bains-douches de propreté*. Faculté de médecine de Paris, thèse pour le doctorat en médecine. Rouen, Julien Lecerf éditeur, 1899, p. 76.

¹⁴ Ibid., p. 127.

¹⁵ Paul Brouardel (1837-1906), doyen de l'Ecole de Médecine de Paris (1886), proche de Louis Pasteur.

¹⁶ HAUSSER, A-E. « L'œuvre des bains-douches à bon marché ». *Revue politique et parlementaire*, Paris, juillet 1902, p. 7.

¹⁷ Les écoles constituent à la fois des lieux d'apprentissage de nouveaux comportements (la loi du 30 octobre 1886 invite les instituteurs à enseigner l'hygiène dès l'école primaire) et des édifices soumis à de strictes normes sanitaires (une inspection sanitaire des écoles est instaurée par le département de la Seine en 1879).

¹⁸ Sur cette histoire des piscines, voir : LE BAS, Antoine. « Des piscines et des villes, genèse et développement d'un équipement de loisir ». *Histoire urbaine*, 2000, n° 1, p. 145-162.

¹⁹ Cette piscine, aménagée par l'entrepreneur Joseph Oller, est alimentée en eau chaude par l'usine de la place Saint-Pierre.

accueille également une clientèle non sportive et les élèves des arrondissements les plus proches²¹. En 1889, le conseil municipal décide de systématiser cette pratique des bains scolaires. Le préfet de la Seine Eugène Poubelle prend une circulaire réservant aux enfants des écoles des horaires spécifiques pour l'accès aux piscines existantes.

Dès lors, après avoir compté sur l'initiative privée, la ville de Paris s'engage à son tour dans la création de piscines assorties de bains-douches. Les projets sont souvent portés par les conseillers municipaux des arrondissements populaires de la capitale - à l'image de Georges Lemarchand²², qui en 1909 retrace dans un rapport très complet l'histoire et la naissance de ces premiers établissements municipaux²³. Pour les édiles parisiens, l'objectif est clair : au-delà d'inciter « les jeunes gens » à « prendre le goût de la natation », il s'agit de toucher les ouvriers, qui sont « encore assez réfractaires au seul mode de balnéation mis à leur disposition, c'est-à-dire le bain en baignoire », onéreux et n'offrant pas les mêmes garanties de propreté que « les bains en grande eau »²⁴.

L'ouverture d'une première piscine municipale, la piscine Rouvet, est décidée par une délibération du 18 décembre 1889, dans le quartier du Pont-de-Flandre - un quartier ouvrier situé près des gares du Nord et de l'Est, du canal de l'Ourcq et des abattoirs de la Villette. Destinée à remplacer les bains pris dans le canal, elle n'est alimentée que par de l'eau froide et ne fonctionne donc que l'été. Bâtie à ciel ouvert à l'angle de la rue Rouvet et du quai de la Gironde (19^e), de manière assez rudimentaire, elle ouvre ses portes en 1891. L'administration adopte lors de son lancement le principe de la gratuité d'entrée. Ce mode d'exploitation perdurera par la suite, avec toutefois l'instauration, dès 1895, d'une redevance fixée à vingt centimes pour la location du linge (caleçons et serviettes). Ce tarif modique a pour but, ouvertement affiché, d'écarter les individus suspects et les fauteurs de troubles au profit de la « population ouvrière honnête »²⁵.

Avec la création d'une seconde piscine rue des Fillettes (18^e), la piscine Hébert²⁶, par une délibération du 31 décembre 1892, est franchie une étape décisive : le bassin de natation est complété par une installation de bains-douches à part entière, aménagée dans un bâtiment annexe. Celui-ci est distinct des douches entourant la piscine, qui sont, pour leur part, réservées à

²⁰ Ce second bassin de natation ouvert par Christmann est alimenté en eau chaude par les machines élévatoires de l'usine municipale du quai d'Austerlitz.

²¹ CHEVALLIER, Fabienne. *Le Paris moderne, histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 217.

²² Conseiller municipal du 4^e arrondissement de Paris (quartier Notre-Dame) de 1908 à 1941.

²³ LEMARCHAND, Georges. *Rapport au nom de la sixième commission du conseil municipal 1°) sur le fonctionnement des établissements balnéaires municipaux ; 2°) sur la création de nouvelles piscines et établissements de bains-douches*, n° 5, Conseil municipal de Paris, année 1909, Rapports et documents. Première partie, Paris, Imprimerie municipale, 1910, p. 21-31.

²⁴ Ibid., p. 21.

²⁵ CHEVALLIER, Fabienne. *Le Paris moderne, histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 220.

²⁶ Située dans le quartier de la Chapelle, la piscine Hébert, ouverte au public en 1896, est alimentée en eau chaude par le puits artésien de la place Hébert.

l'usage des baigneurs. L'équipement affecté à l'hygiène du corps est désormais séparé de celui consacré à la pratique sportive et ludique.

Cette dissociation est entérinée par la piscine Ledru-Rollin, ouverte en 1897 au numéro 8 de la rue du même nom (12^e) et alimentée par l'usine élévatoire du quai de la Rapée. Contigu au bassin de natation, le bâtiment des bains-douches comprend deux installations de cabines séparées par un couloir central : vingt-et-une servant au nettoyage des baigneurs avant leur entrée dans le bassin et « dix- huit cabines de douches seules pour les personnes qui ne vont pas dans la piscine »²⁷. Ces deux types de cabines sont aménagés différemment. Celles des baigneurs sont revêtues de carreaux de céramique et munies de deux pommes de douche. Elles restent constamment ouvertes durant la journée, tandis que celles dédiées aux soins de propreté se divisent en deux parties : un déshabilleur en bois avec deux patères, une banquette et une glace, le sol formant une cuvette sur laquelle repose une claie, et la douche proprement dite. Comme à la piscine Hébert, la piscine Ledru-Rollin a vocation à accueillir « une population ouvrière nombreuse, près des gares d'Orléans et de Lyon, de la Halle aux vins et de l'entrepôt de Bercy »²⁸, ainsi que les enfants des écoles du secteur.

L'autonomisation des programmes de bains-douches vis-à-vis des piscines se conforte peu à peu, parfois à la faveur de problèmes budgétaires. En 1895, la création d'une piscine dans l'ancien marché de Belleville²⁹, situé au numéro 296 de la rue des Pyrénées (20^e), est réclamée par plusieurs conseillers municipaux. Un crédit de 150 000 francs est voté en 1897 pour entreprendre la construction de cet équipement, qui doit accueillir, au rez-de-chaussée, un bassin de natation, des cabines de déshabillage et des bains-douches pour les baigneurs, et à l'étage des bains-douches de propreté « pour hommes et pour dames, chaque service formant un groupe séparé »³⁰. Le coût total du projet est évalué à 450 000 francs. En 1901, le crédit alloué initialement ne permettant pas de le réaliser dans son intégralité, l'administration est invitée à n'aménager dans l'ancien marché que quarante-six cabines de bains-douches. Vingt-quatre cabines supplémentaires au rez-de-chaussée, à l'usage exclusif des femmes, ainsi qu'une seconde chaudière, leur sont adjoints en 1904, grâce à un crédit complémentaire de 49 000 francs. « L'établissement balnéaire de Belleville »³¹ est le premier à réserver des cabines de bains-douches aux femmes et surtout à instaurer une distinction d'accès et de niveau pour les usagers masculins, cantonnés au premier

²⁷ LEMARCHAND, Georges. *Rapport au nom de la sixième commission du conseil municipal 1°) sur le fonctionnement des établissements balnéaires municipaux ; 2°) sur la création de nouvelles piscines et établissements de bains-douches*, n° 5, Conseil municipal de Paris, année 1909, Rapports et documents. Première partie, Paris, Imprimerie municipale, 1910, p. 29.

²⁸ Ibid., p. 31.

²⁹ Edifié en 1876 par l'architecte Auguste Magne.

³⁰ LEMARCHAND, Georges. *Rapport au nom de la sixième commission du conseil municipal 1°) sur le fonctionnement des établissements balnéaires municipaux ; 2°) sur la création de nouvelles piscines et établissements de bains-douches*, n° 5, Conseil municipal de Paris, année 1909, Rapports et documents. Première partie, Paris, Imprimerie municipale, 1910, p. 35.

³¹ Ibid., p. 34.

étage³². Il remporte immédiatement un franc succès auprès de la population ouvrière du quartier et de toute la périphérie est de la ville.



« L'établissement balnéaire de Belleville », 296 rue des Pyrénées (Paris, 20^e).

L'histoire se répète pour le projet d'équipement mixte – piscine et bains-douches – prévu à proximité du puits artésien de la Butte-aux-Cailles (13^e) : le conseil municipal approuve en 1904 son édification à l'angle des rues Bobillot et du Moulin-des-Prés³³ mais le crédit attribué l'année suivante est insuffisant. Seules trente cabines de bains-douches sont inaugurées en 1909 ; elles seront portées à cinquante en 1910. La piscine, elle, ne verra le jour que bien plus tard³⁴. Cet inachèvement explique que les cabines y soient « alternativement ou simultanément mises à la disposition des hommes et des femmes »³⁵, alors qu'elles étaient prévues pour occuper des pavillons latéraux distincts, élevés de part et d'autre du bassin.

³² Cette séparation des sexes n'existait pas dans les bains-douches privés, tels que ceux de l'Œuvre parisienne des bains-douches à bon marché.

³³ Aujourd'hui place Paul Verlaine.

³⁴ Elle sera édifiée par l'architecte Louis Bonnier à partir de 1922. Des bains-douches neufs, intégrés dans le programme, viendront la compléter et remplacer ceux ouverts en 1909.

³⁵ LEMARCHAND, Georges. *Rapport au nom de la sixième commission du conseil municipal 1°) sur le fonctionnement des établissements balnéaires municipaux ; 2°) sur la création de nouvelles piscines et établissements de bains-douches*, n° 5, Conseil municipal de Paris, année 1909, Rapports et documents. Première partie, Paris, Imprimerie municipale, 1910, p. 37.



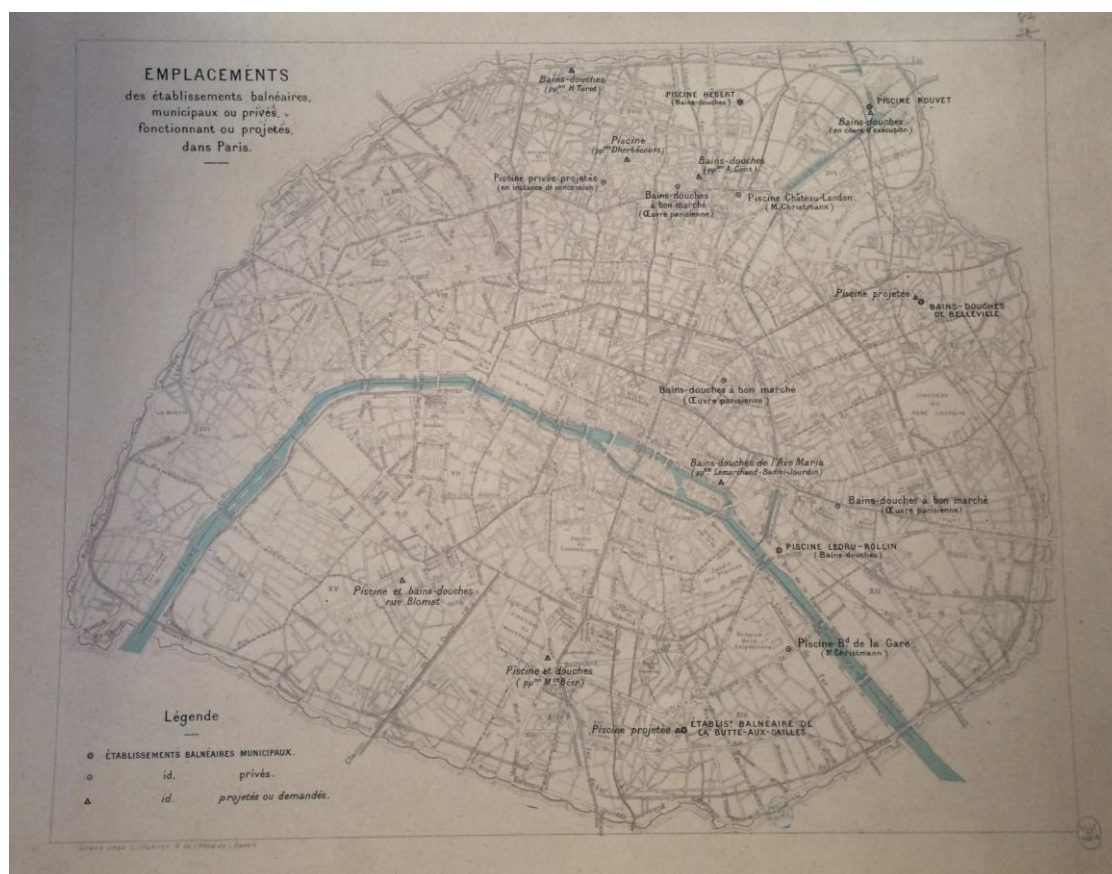
La piscine de la Butte-aux-Cailles, place Paul Verlaine (Paris, 13^e).

A la charnière du XX^e siècle, diverses mesures permettent d'envisager des réalisations plus ambitieuses. Les sociétés de construction d'habitations à bon marché qui se constituent à partir de la loi Siegfried (1894) intègrent des bains-douches dans leurs programmes parisiens³⁶. Le 15 février 1902 est promulguée la Charte de l'hygiène publique, qui rassemble de nombreuses prescriptions en matière d'assainissement et de lutte contre les maladies contagieuses. Elle fournit un cadre légal à l'action des municipalités dans ce domaine, les communes étant désormais tenues d'adopter des règlements sanitaires pour protéger leurs administrés. Enfin, la loi Strauss, du 12 avril 1906, attribue des facilités d'emprunt aux organismes (sociétés de bienfaisance, caisses d'épargne, mutuelles, municipalités) désireux de bâtir des bains-douches et permet de subventionner leur installation par l'Etat, le taux habituellement accordé atteignant 15% du coût des travaux³⁷.

³⁶ Des bains-douches apparaissent ainsi dans les années 1900-1910 au sein des réalisations d'HBM de la Fondation Rothschild (groupe Popincourt, groupe Prague) ou de la « Fondation Groupe des maisons ouvrières » financée par la famille Lebaudy (rue de l'Amiral Roussin, rue de la Saïda). Sur cette question, voir : DUMONT, Marie-Jeanne. *Le logement social à Paris (1850-1930), les habitations à bon marché*. Paris, Mardaga, 1991.

³⁷ AYMARD, Colette (dir.) *Les bains-douches en Limousin, architecture et histoire, naissance d'une hygiène populaire*. Limoges, DRAC du Limousin – CAUE de la Haute-Vienne, 2013, p. 40.

A l'aune de ce contexte favorable, en 1898 est instaurée au sein du conseil municipal de la ville de Paris une commission spéciale, chargée d'élaborer « un plan de campagne »³⁸ en vue de la construction de nouveaux établissements de piscines et bains-douches. Elle propose l'achèvement des programmes de la rue des Pyrénées et de la Butte-aux-Cailles, toujours privés de leurs bassins, la construction rue Blomet (15^e) d'une piscine alimentée en eau par le puits artésien de Grenelle et la couverture de la piscine Rouvet, complétée par quarante-six cabines de bains-douches « pour l'hygiène des travailleurs »³⁹. En 1907-1909, d'autres projets sont déposés, dont l'un pour des bains-douches à édifier boulevard Ney, sur un terrain d'angle avec la rue du Poteau⁴⁰. La carte ci-dessous, datée de 1910, montre leur emplacement, réel ou projeté, et leur état d'avancement.



Emplacements des établissements balnéaires municipaux et privés, fonctionnant ou projetés, dans Paris.
1910. Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, cote : G 87.

³⁸ LEMARCHAND, Georges. *Rapport au nom de la sixième commission du conseil municipal 1°) sur le fonctionnement des établissements balnéaires municipaux ; 2°) sur la création de nouvelles piscines et établissements de bains-douches*, n° 5, Conseil municipal de Paris, année 1909, Rapports et documents. Première partie, Paris, Imprimerie municipale, 1910, p. 43.

³⁹ Ibid., p. 48. La reconstruction de la piscine Rouvet et de ses bains-douches, mise au concours en 1924 (voir plus loin), ne s'achèvera qu'au début des années trente.

⁴⁰ Ces bains-douches du boulevard Ney ne verront le jour que durant l'entre-deux-guerres, dans le cadre d'un programme de HBM mis en œuvre porte de Clignancourt par l'Office public d'HBM de la Ville de Paris, sur l'emplacement des anciennes fortifications (bastions 37 à 39) déclassées en 1919.

Cependant, malgré la mobilisation de certains conseillers municipaux, et en particulier de Jean Morin, rédacteur de plusieurs rapports au sujet des bains populaires⁴¹, les crédits votés ne sont pas utilisés. La guerre condamne la réalisation des équipements à être différée : le chantier de la piscine Blomet, entamé en 1914, est interrompu par la mobilisation générale. Dans le domaine des bains-douches, l'unique réalisation de cette période semble avoir été l'établissement ajouté au gymnase dit « d'Allemagne », rue Jean Jaurès (19^e), lors de son agrandissement réalisé entre 1913 et 1914 par l'architecte de la Ville Charles-Albert Gautier⁴². Avec celui du marché de Belleville, il constitue l'un des premiers exemples repérés de bains-douches municipaux combinés à un programme architectural autre que celui d'une piscine – cette combinaison étant toutefois ici occasionnée par un réaménagement. Elle sera amenée à connaître une certaine postérité plus tard, mais cette fois dès la conception de l'équipement.



Le gymnase et les bains-douches de la rue Jean Jaurès (Paris, 19^e).

Après le conflit, la question des constructions neuves réapparaît, rendue plus urgente par l'état de vétusté préoccupant de quelques établissements, dont la piscine Ledru-Rollin, pourtant inaugurée à peine vingt ans auparavant. A partir de 1921, les élus parisiens sollicitent l'aide de l'Etat pour remédier à cette situation : le Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale

⁴¹ En 1913, 1917 et 1920.

⁴² Ce gymnase, qui comporte un établissement de bains-douches ouvrant sur la rue Pierre Girard, est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1994. Voir la notice PA00132992 sur la base Mérimée du Ministère de la Culture.

accepte de mobiliser le produit des recettes des jeux pour soutenir la nouvelle campagne de construction de la ville⁴³. Approuvée le 26 mars 1921, elle comporte six opérations à entreprendre immédiatement : la reconstruction de la piscine Ledru-Rollin⁴⁴, l'achèvement de la piscine Rouvet⁴⁵, la réalisation de celles de la rue Blomet⁴⁶ et de la Butte-aux-Cailles, ainsi que l'édification de deux bains-douches, l'un rue de Buzenval (20^e) et l'autre rue des Deux-Ponts (4^e).

III. Le programme-type de 1922

Le conseil municipal confie alors à Charles Heubès, architecte en chef adjoint de la ville de Paris et à l'ingénieur Girard, chargé du service des installations mécaniques, une mission spécifique : celle de se rendre en « Alsace et en Lorraine pour examiner des installations récentes et signalées comme remarquables »⁴⁷.

Les deux hommes rapportent de ce voyage d'étude de précieuses observations. Ils prônent l'abandon du modèle des piscines parisiennes au profit d'équipements « de plus amples proportions »⁴⁸, où serait généralisé l'emploi du ciment armé. Le bassin de natation doit désormais se présenter comme une cuve étanche et facile d'entretien, portée par des piliers et isolée des constructions environnantes pour faciliter le libre jeu de sa dilatation. Eclairé par des baies latérales, il doit être correctement ventilé et doté d'une machinerie accessible de l'extérieur. L'aménagement des bains-douches, qui à l'inverse des piscines reçoivent chaque jour un public indifférencié, est recommandé dans un pavillon distinct, ouvrant directement sur la rue – cela afin que les femmes ne soient pas contraintes de « se mêler au public souvent turbulent qui attend pour la piscine »⁴⁹.

Ces préconisations sont reprises et développées dans le « programme-type pour la construction d'un établissement municipal de natation et de bains-douches »⁵⁰, que Girard et Heubès élaborent

⁴³ MORIN, Jean. « Rapport au nom de la 6^e commission (Hygiène, Eaux, Egouts, Navigation) sur le programme de construction des établissements balnéaires ». *Rapports et documents du Conseil municipal de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1921, p. 24.

⁴⁴ Elle sera réalisée par l'architecte Georges Hermant entre 1928 et 1931.

⁴⁵ Il sera effectif au début des années 1930.

⁴⁶ La piscine Blomet sera construite par les architectes Joseph Bassompierre, Paul Sirvin et Paul de Rutté et ouverte au public le 27 février 1931. Elle comportait des bains-douches au sous-sol. Voir : « Piscines et plages », *L'Architecture d'aujourd'hui*, 1934, n° 3, p. 54-66.

⁴⁷ MORIN, Jean. « Rapport au nom de la 6^e commission (Hygiène, Eaux, Egouts, Navigation) sur le programme de construction des établissements balnéaires ». *Rapports et documents du Conseil municipal de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1921, p. 12.

⁴⁸ Ibid., p. 13.

⁴⁹ MORIN, Jean. « Rapport au nom de la 6^e commission (Hygiène, Eaux, Egouts, Navigation) sur le programme définitif de construction des établissements balnéaires ». *Rapports et documents du Conseil municipal de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1922, p. 15. La fréquentation féminine des établissements balnéaires parisiens était encore faible, pour des raisons certainement liées à la pudeur mais aussi à cette question de la sécurité. Les femmes se rendaient plus volontiers aux bains-douches le jour où les piscines leur étaient réservées.

⁵⁰ Archives de Paris, VM 56 3. Concours en vue de l'édification de piscines et de bains-douches, programme-type pour la construction d'un établissement municipal de natation et de bains-douches dans Paris, 12 décembre 1921.

à la demande des édiles parisiens. Adopté le 7 juillet 1922, il introduit le principe d'une nomenclature à respecter dans la conception des locaux.

Pour le service des bains-douches, un établissement municipal est désormais invité à prévoir les installations suivantes :

- « un vestibule d'entrée,
- une caisse-lingerie,
- un bureau de contrôle,
- un grand vestibule d'attente,
- une ou plusieurs salles avec cabines individuelles de bains-douches,
- une lingerie (resserre de linge de réserve et dépôt de linge ayant servi),
- des locaux pour le personnel de service (lavabo, vestiaire, etc.),
- un logement d'au moins cinq pièces pour le directeur,
- un petit magasin pour les matières fongibles,
- un garage de bicyclettes,
- des salles pour installations mécaniques (chaudières, machinerie, pompes, soutes, salles spéciales pour la robinetterie de distribution d'eau et de vapeur, petit atelier avec magasin, vestiaire et buanderie) »⁵¹.

Le service des femmes est placé au rez-de-chaussée. Celui des hommes peut être indifféremment situé à l'étage ou au rez-de-chaussée, selon les dispositions du terrain. Chacun doit être pourvu de sa salle d'attente, au pourtour garni de bancs, communiquant directement avec le vestibule d'entrée. Les escaliers desservant les niveaux sont assez larges pour deux files de baigneurs, l'une montante, l'autre descendante. D'une hauteur sous plafond de 4,50 mètres, la salle des cabines, abondamment éclairée, est divisée en deux par une galerie centrale.

Le programme-type détaille précisément la disposition intérieure de chaque cabine, composée de deux parties : le déshabilleur et la douche. Il s'agit d'optimiser l'espace, dans un contexte d'hygiène méticuleuse.

« Les cabines seront séparées par des cloisons d'une hauteur de 2 m 20 environ. Chacune aura une porte unique, en menuiserie aussi simple que possible, ouvrant vers l'extérieur, d'une hauteur de 1 m 90 [...]. Sur la porte, à l'intérieur, une glace sera fixée avec tablette à rebord, au moyen de boulons visibles de l'extérieur. [...]. Le sol du compartiment de déshabillage sera de plain-pied

⁵¹ MORIN, Jean. « Rapport au nom de la 6^e commission (Hygiène, Eaux, Egouts, Navigation) sur le programme définitif de construction des établissements balnéaires ». *Rapports et documents du Conseil municipal de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1922, p. 42.

avec la galerie centrale de la salle ; il présentera une pente continue de 0 m 01 vers le fond. Dans le compartiment sera déposé un caillebotis de 0 m 40 x 0 m 60, constitué par des planches perforées sur traverses d'isolement. Le sol du compartiment d'aspersion présentera deux parties : tenant au fond, un petit bassin formant pédiluve [...] muni d'un trop-plein [...] au-dessus du pédiluve sera aménagé un étroit siège (sorte de champignon) qui permettra au baigneur, s'il le désire, de s'asseoir ou de poser un pied. Dans l'un des angles, on disposera une petite tablette en ciment armé pour recevoir le savon. Dans un angle du compartiment de déshabillage sera disposée une banquette sur laquelle le baigneur prendra place pour se déshabiller et s'habiller. [...] Sur au moins l'un des trois côtés du compartiment, au-dessus du banc fixe, interposer entre la cloison en maçonnerie et le corps du baigneur un revêtement mobile en bois, sur lequel seront adaptées trois têtes de porte-manteaux »⁵².

Cette organisation est exactement conforme à celle préconisée dans les traités relatifs à l'installation de bains-douches à bon marché, comme celui de Maurice Pain (1909)⁵³. Elle n'en diffère que par l'ajout dans la douche du « champignon », ce petit siège circulaire en ciment armé, apparemment une spécificité parisienne⁵⁴.



Cabine de bain-douche et « champignon » dans l'établissement de la rue Castagnary (Paris, 15^e).

⁵² MORIN, Jean. « Rapport au nom de la 6^e commission (Hygiène, Eaux, Egouts, Navigation) sur le programme définitif de construction des établissements balnéaires ». *Rapports et documents du Conseil municipal de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1922, p. 44.

⁵³ PAIN, Maurice. *Instructions pratiques pour l'installation de bains-douches populaires à bon marché*, Paris, Berger-Levrault, 1909.

⁵⁴ MORIN, Jean. « Rapport au nom de la 6^e commission (Hygiène, Eaux, Egouts, Navigation) sur le programme définitif de construction des établissements balnéaires ». *Rapports et documents du Conseil municipal de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1922, p. 17.

Le déroulé d'un passage aux bains-douches est estimé à vingt minutes environ par usager, déshabillage, lavage et rhabillage compris. Le contrôle de ce temps réglementaire est effectué grâce aux tourniquets à compteur, combinés à un système de distribution automatique de tickets, qui sont placés à l'entrée de la salle des cabines. Ces tourniquets peuvent être bloqués aux heures d'affluence. « La simple inspection des billets », glissés dans un petit cadre prévu à cet effet sur les portes des cabines, permet aux agents municipaux de voir lesquelles sont occupées et depuis combien de minutes, « pour exercer, s'il le faut, une action disciplinaire »⁵⁵.

D'un point de vue architectural, comme pour les piscines, les matériaux de construction privilégiés sont ceux qui résistent à l'humidité. Bois et fer sont proscrits au bénéfice du béton armé, dont l'emploi doit être le plus extensif possible. « Les parois des cabines, les pédiluves, les sols et les murs des galeries, vestibules, escaliers seront recouverts de revêtements durs et lisses, facilement lavables (faïence et grès cérame) »⁵⁶. Une attention particulière est apportée au traitement des angles, volontairement arrondis dans tous les locaux indistinctement, pour la sécurité des usagers.

IV. Les réalisations consécutives au programme-type

Parallèlement à l'élaboration de ce document normatif, le conseil municipal entreprend de revoir son programme de construction à la hausse. En mars 1923 est arrêtée la création de sept nouveaux établissements de bains-douches situés rue Saint-Merri (4^e), rue Lacépède (5^e), rue Oberkampf (11^e), rue de Charenton (12^e), rue Castagnary (15^e), rue des Ecluses-Saint-Martin (10^e) et avenue Mathurin Moreau (19^e). La réfection de la piscine Hébert est engagée⁵⁷, ainsi que la mise à l'étude d'une piscine dans le groupe d'habitations à bon marché des rues Boinod et des Amiraux (18^e)⁵⁸ et d'un stade nautique dans le quartier Saint-Fargeau (20^e)⁵⁹.

La construction de ces bains-douches va néanmoins s'échelonner jusqu'au milieu des années trente. Bien que l'établissement de la rue des Deux-Ponts soit mis en adjudication en avril 1924⁶⁰, c'est celui de la rue de Buzenval (20^e) – également prévu depuis 1921 – qui est le premier de la

⁵⁵ MORIN, Jean. « Rapport au nom de la 6^e commission (Hygiène, Eaux, Egouts, Navigation) sur le programme définitif de construction des établissements balnéaires ». *Rapports et documents du Conseil municipal de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1922, p. 47.

⁵⁶ Ibid., p. 40.

⁵⁷ Par délibération du 29 mars 1923.

⁵⁸ Cette piscine, assortie de bains-douches, sera réalisée par l'architecte du groupe d'HBM des Amiraux, Henri Sauvage. Le volume central de cet immeuble à gradins devait initialement être occupé par une salle de cinéma. Elle fut remplacée par une piscine, mise en chantier en 1927 et achevée en 1930. Sur l'histoire de cet édifice, voir : MINNAERT, Jean-Baptiste. *Henri Sauvage (1873-1932) ou l'exercice du renouvellement*. Paris, Norma éditions, 2002, p. 175 à 185.

⁵⁹ Ce sera la piscine des Tourelles, construite pour les Jeux Olympiques de 1924 (architecte : M. Bevières), rebaptisée « Georges Vallerey » par la Ville de Paris après le décès de ce nageur en 1954.

⁶⁰ Le 14 avril 1924.

série à être édifié, dans le cadre d'un concours d'architectes lancé le 11 juillet 1924⁶¹. La procédure de concours, inédite, est rendue possible par l'existence du programme-type adopté deux ans plus tôt. En janvier 1925, deux candidats déposent des projets pour les bains-douches de la rue de Buzenval : les architectes Henri Gautruche et Georges Planche, associés à la société de construction Baffrey-Hennebique et l'entrepreneur Jules Bafoil, président de l'Œuvre française d'hygiène, qui s'était fait une spécialité de ce type de bâtiment⁶². Gautruche et Planche remportent le premier prix⁶³.



Les bains-douches de la rue de Buzenval, à l'intersection de la rue des Haies (Paris, 20^e).

Tirant au mieux parti d'une parcelle ingrate de forme trapézoïdale, située à l'intersection de la rue de Buzenval et de la rue des Haies, les deux architectes isolent les salles de douches, placées du côté libre de toute construction (rue de Buzenval) en rejetant les pièces de service (buanderie, magasins, économat) et le logement du directeur du côté des bâtiments mitoyens (rue des Haies).

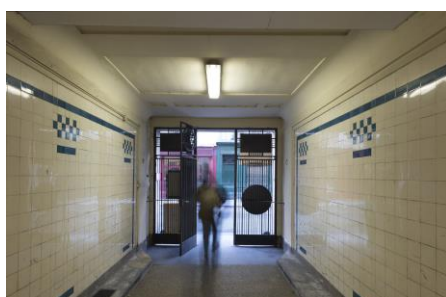
⁶¹ Ce concours comporte trois volets : la construction de l'établissement balnéaire de la rue Blomet (piscine et bains-douches), la reconstruction de la piscine Rouvet et la construction des bains-douches de la rue de Buzenval – rue des Haies.

⁶² Il est associé – soit comme auteur des plans, soit comme conducteur des travaux – à la réalisation de nombreux bains-douches en banlieue parisienne, dont ceux de Bondy, Ivry ou Gentilly, tous rassemblés dans une petite publication éditée à l'occasion de l'Exposition d'hygiène de Strasbourg (1923). Voir Archives de Paris, VM 56 1.

⁶³ Archives de Paris, VM 56 3. Concours en vue de la construction de piscines et bains-douches, procès-verbal de la séance plénière du jury, 28 janvier 1925.

La séparation des sexes après le passage devant la caisse est respectée grâce à un vestibule donnant accès, à gauche, au service des femmes (rez-de-chaussée) et à droite, à l'escalier menant au service des hommes (premier étage). Chacun comporte trente cabines, précédées d'une vaste salle d'attente. L'équipement est caractérisé par la modernité de ses installations : électricité, filtrage de l'air, tourniquets de contrôle, monte-charge reliant la buanderie et la réserve de linge, centralisation des commandes du réseau hydraulique (« eau chaude, de chauffage, aérotherme, réchauffeurs, départs d'eau froide et d'eau mitigée »⁶⁴) dans une même pièce, au sous-sol. L'établissement de la rue de Buzenval marque surtout l'apparition d'un vocabulaire décoratif : association du béton armé et de la brique en parement - cette dernière étant travaillée pour obtenir des effets de calepinage - mosaïques polychromes, frise de carreaux de céramique vernissée, coupole en pavés de verre surplombant l'entrée. Le plan élaboré par Gautruche et Planche (une longue aile regroupant la chaufferie au sous-sol et les cabines sur deux niveaux, accolée à un corps de bâtiment en retour pour l'accueil, les pièces de service et le logement) sera abondamment copié dans les réalisations des années 1931-1932. Les bains-douches de la rue de Buzenval ouvrent au public le 27 février 1927.

Dans le même temps, l'architecte divisionnaire de la Ville Louis Tavernier entreprend de dresser les plans de l'établissement de la rue des Deux-Ponts, sur l'île Saint-Louis. Il ne sera inauguré qu'en 1932, avec vingt-neuf cabines (seize pour les hommes et treize pour les femmes)⁶⁵. Le chantier semble s'être étalé sur une plus longue période en raison de deux contraintes : l'étroitesse de la parcelle et la nécessité « de réserver les terrains de façade sur la rue pour la construction de maisons à loyers »⁶⁶. Contrairement aux autres bains-douches municipaux issus du programme de 1922, celui de la rue des Deux-Ponts est en effet invisible depuis la rue. Situé en fond de parcelle, il n'est accessible que par un passage couvert, ménagé sous l'immeuble du numéro 8.



Les bains-douches de la rue des Deux-Ponts (Paris, 4^e).

⁶⁴ « Un établissement de bains-douches, MM. Gautruche et Planche architectes », *L'Architecture*, 1929, n° 2, p. 28 à 31.

⁶⁵ Archives de Paris, plans 6021, dossier de plans des bains-douches de la rue des Deux-Ponts (1924-1932).

⁶⁶ Archives de Paris, VM 56 3. *Mémoire au conseil municipal de Paris du préfet de la Seine Juillard, au sujet des établissements de bains-douches*, 12 mars 1923.

La simplicité du plan (deux niveaux de cabines – un rez-de-chaussée surélevé et un étage - reliés par une cage d'escalier latérale et surmontés d'un logement) contraste avec la richesse du décor, qui se retrouve dans la proposition formulée par Tavernier pour les bains-douches du 33, rue Saint-Merri (4^e). Leur façade à trois travées, ornée du blason de la Ville de Paris et de la devise nationale « Liberté, égalité, fraternité », reflète une rigoureuse organisation intérieure. Un grand hall circulaire y distribue simultanément l'accès à la salle d'attente des douches pour hommes, à l'escalier, à la réserve de linge et à la régie-infirmerie⁶⁷. Doté de cinquante-huit cabines, l'établissement rompt avec le programme-type de 1922 sur un point : le service des femmes (2^e étage) se trouve ici au-dessus de celui des hommes (rez-de-chaussée et 1^{er} étage).



Les bains-douches de la rue Saint-Merri (Paris, 4^e)

A partir de 1926, les directives du conseil municipal relatives aux bains-douches vont dans le sens d'une moindre ostentation. Elles coïncident avec une implantation privilégiée des établissements dans les quartiers les pauvres, les plus denses et les plus industrialisés de l'est parisien. Les façades doivent désormais être conçues « en matériaux économiques, en évitant les complications architecturales (baies cintrées, auvents, frises décoratives, etc.). [...] Les motifs d'inscription armés de la Ville de Paris sont d'une grande simplicité et exécutés de préférence en brique,

⁶⁷ Archives de Paris, plans 5057, ensemble de plans des bains-douches de la rue Saint-Merri (1926-1930).

mosaïque ou produit similaire [...]. Les revêtements en faïence sont supprimés et à leur emplacement sera exécuté un enduit en ciment »⁶⁸.

Cet appel à la sobriété se reflète dans les établissements municipaux inaugurés en 1931-1932 avenue Mathurin Moreau⁶⁹ (19^e) (arch : Frédéric Henry), rue Lacépède⁷⁰ (5^e) (arch : Henri-Emile Alaguillaume), rue Oberkampf (11^e) (arch : René Dubos et Fernand Vaudry), rue de Charenton (12^e) (arch : Pierrefalay et Chalon), rue Castagnary (15^e) (arch : Gaston Lefol), rue des Ecluses-Saint-Martin⁷¹ (10^e) (arch : Pierre Fournier) et rue Rouvet⁷² (19^e) (arch : André Vois). Dans cette série, seuls se distinguent, sur un plan architectural, les bains-douches de la rue Oberkampf, couronnés par un fronton cintré et ceux de la rue des Ecluses-Saint-Martin, dotés d'un avant-corps en forte saillie percé d'un oculus.



Les bains-douches de la rue Oberkampf (Paris, 11^e).

⁶⁸ Archives de Paris, VM 56 1. *Rapport de l'architecte en chef de la Ville de Paris au sujet des projets de bains-douches*, 8 mars 1926.

⁶⁹ « Etablissement de bains-douches avenue Mathurin Moreau à Paris », *L'Architecture*, 1932, n° 5, p. 171 à 173. Cet édifice a disparu.

⁷⁰ « Bains-douches de la Ville de Paris, rue Lacépède, par M. H. Allaguillaume », *La Construction moderne*, 1934, n° 45, p. 818 à 828. Ce bâtiment a été détruit en 1983 et remplacé par un nouvel équipement combinant bains-douches et crèche.

⁷¹ « Bains-douches de la rue des Ecluses-Saint-Martin à Paris, architecte Pierre Fournier », *La Construction moderne*, 1934, n° 48, p. 905 à 913. Cet édifice a disparu.

⁷² « Bains-douches », *Techniques et Architecture*, 1942, n° 1-2, spécial « Piscines », p. 79.

Les autres se conforment au prototype de la rue de Buzenval, à l'exception de l'équipement de la rue Castagnary, dont les cabines se développent à l'arrière d'un vestibule formant une pointe déterminée par l'angle de deux voies⁷³.



Les bains-douches de la rue Castagnary (Paris, 15^e).

Tous accueillent les dernières innovations en matière de chauffage, de ventilation et de production-distribution de l'eau des douches. Le chauffage est assuré par un système de vapeur à basse pression, « en raison de la nécessité d'obtenir une mise en régime rapide des locaux à occupation intermittente »⁷⁴. Dans les salles d'aspersion, la chaleur est distribuée par air pulsé et « en partie par un cordon [de chaleur] constitué par un tuyau lisse courant à la base du plafond », qui a pour fonction « d'empêcher les condensations »⁷⁵. La ventilation des cabines s'effectue à la fois mécaniquement – par des bouches d'aération placées le long des murs et au plafond – et thermiquement – grâce à de puissants ventilateurs commandés depuis la chaufferie et régulés par un hygromètre. Les douches sont équipées de boutons poussoirs, qui permettent d'interrompre leur fonctionnement une fois le temps réglementaire écoulé. L'eau qui les alimente est mitigée : sa température constante de trente-neuf degrés est obtenue par mélange d'eau froide à l'eau chaude des ballons réchauffeurs.

⁷³ Archives de Paris, plans 4952, ensemble de plans des bains-douches de la rue Castagnary (1930).

⁷⁴ « Bains-douches de la Ville de Paris, rue Lacépède, par M. H. Allaguillaume », *La Construction moderne*, 1934, n° 45, p. 821.

⁷⁵ Archives de Paris, Tri Briand 38. *Notice explicative sur la construction de l'établissement de bains-douches du 40-42, rue Oberkampf*, par MM. Dubos et Vaudry architectes, 12 octobre 1938.

En novembre 1929, la Direction de l'Hygiène, du Travail et de la Prévoyance sociale de la Ville de Paris met à l'étude quatre nouveaux projets d'établissements⁷⁶ rue Legouvé (10^e), rue Petitot (19^e), rue de la Jonquière (17^e) et rue de la Bidassoa (20^e). Seul celui de la rue de la Jonquière est associé à une piscine⁷⁷ ; les trois autres sont indépendants. Les bains-douches de la rue Legouvé, offrant cinquante-six cabines, sont les premiers de cette nouvelle commande à être terminés. Ils ont la particularité de s'insérer au rez-de-chaussée et au premier étage d'un programme d'HBM, édifié à l'angle du passage des Marais par l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Paris. Leur entrée est ponctuée par un avant-corps semi-circulaire, au fronton duquel se détachent les lettres capitales « DOUCHES ». Ils sont inaugurés le 2 mars 1935, en présence d'Henri Queuille, alors ministre de la Santé publique.



⁷⁶ Archives de Paris, VM 56 1. *Rapport de l'Inspecteur général des Services Techniques d'Architecture de la Ville de Paris à propos des bains-douches*, 18 novembre 1929.

⁷⁷ La piscine de la rue de la Jonquière, aujourd'hui démolie, est édifiée par Lucien Pollet en 1933, sur un plan que l'architecte réutilisera un an plus tard pour les piscines de la rue de Pontoise (5^e) et de la rue Edouard Pailleron (19^e).



Les bains-douches de la rue Legouv   (Paris, 10  ).

Le 16 avril suivant ouvrent les bains-douches de la rue Petitot, bâtis par l'architecte André Sill⁷⁸. Leur plan ne diffère guère du prototype de la rue de Buzenval, ici revisité pour vingt-trois douches pour femmes au rez-de-chaussée et vingt-huit pour hommes à l'étage. Ils s'en distinguent toutefois par une grande inventivité formelle. « La façade très soignée, en brique sur soubassement de béton gravillonné, est celle de tous les équipements scolaires de l'époque dont ce bâtiment cherche à se rapprocher par un traitement d'angle héroïque : une verrière en bois formant dièdre, dont l'arête centrale devient le mât porte-drapeau. En bas de ce motif, une marquise ondoiyante en pavés de verre d'une rare audace technique [...] marque l'entrée »⁷⁹.



Les bains-douches de la rue Petitot (Paris, 19^e).

L'ultime équipement de cette série est inauguré le 4 juin 1935 rue de la Bidassoa, dans le quartier du Père-Lachaise. Il s'inscrit dans un important complexe municipal confié à Georges Planche, déjà co-auteur des bains-douches de la rue de Buzenval. Sur un îlot triangulaire grevé dans toute sa longueur par le passage d'un tunnel du chemin de fer de la Petite Ceinture, l'architecte doit construire un groupe scolaire complet, une bibliothèque, un gymnase-salle des fêtes et un

⁷⁸ Archives de Paris, plans 6825, ensemble de plans des bains-douches de la rue Petitot-place des Fêtes (1935-1936).

⁷⁹ CHEMETOV, Paul. DUMONT, Marie-Jeanne. MARREY, Bernard. *Paris-Banlieue, 1919-1939. Architectures domestiques*. Paris, Dunod, 1989, p. 128.

établissement de bains-douches, la pointe extrême du terrain étant réservée à l'aménagement d'un square pour les élèves. Achèvement en dernier, les bains comportent soixante-quatre cabines réparties sur deux niveaux⁸⁰.



Les bains-douches de la rue de la Bidassoa (Paris, 20^e).

Ils reprennent la disposition des équipements municipaux antérieurs, en prêtant une attention inédite à la gestion du flux des visiteurs, par nature irrégulier. Dès le vestibule, protégé par une porte à deux vantaux indépendants, le public est canalisé pour passer devant une caisse-contrôle en communication avec une lingerie au sous-sol. Après avoir payé et reçu son linge, il est orienté vers les cabines, sous le regard vigilant du directeur dont le bureau donne sur l'entrée. Les espaces d'accueil et de circulation sont particulièrement développés dans l'édifice⁸¹, notamment les paliers et les salles d'attente.

Les bains-douches de la rue de la Bidassoa se démarquent aussi par leur position en retrait de la rue. Quoique situés dans l'alignement du gymnase attenant, ils forment un décrochement, qui

⁸⁰ Archives de Paris, plans 3381, ensemble de plans des bains-douches du groupe Sorbier – rue de la Bidassoa (1930).

⁸¹ « Bains-douches rue de la Bidassoa à Paris, par Georges Planche, architecte de la Ville de Paris », *La Construction moderne*, 1938, n° 29, p. 476 à 480.

autorise l'architecte à disposer, dans l'intervalle entre le bâtiment et la courbe de la rue - très prononcée à cet endroit - un garage à bicyclettes et un porche pour abriter les usagers des intempéries. L'établissement adopte un style Art déco plus affirmé, aux volumes épurés. La brique est d'un ton soutenu, qui tranche avec les bandeaux lisses des frontons et le béton brut du soubassement et de la haute cheminée de chauffage. Par contraste, les intérieurs apparaissent d'un grand luxe de détails. La céramique s'y impose à la fois comme un matériau de revêtement imperméable et hygiénique et comme un élément décoratif permettant une grande variété d'effets. A la différence des équipements antérieurs, aux parois murales le plus souvent ornées de simples carreaux de faïence blanche (Deux-Ponts, Castagnary), les bains-douches de la rue de la Bidassoa se parent de couleurs vives : carreaux de faïence verts, blancs ou bruns, entiers ou en casse, dans le vestibule, les cages d'escalier et les salles d'attente, sols en grès cérame.



Salle d'attente des bains-douches, dans la partie réservée aux hommes, au 1^{er} étage.



Escalier conduisant au 1^{er} étage.

V. Un équipement d'hygiène redéfini

L'établissement de la rue de la Bidassoa marque la fin d'une campagne de construction féconde, qui aura fait aboutir, en une dizaine d'années, pas moins de treize propositions à Paris. A partir des années 1950, en effet, les logements sont généralement équipés d'une arrivée d'eau potable et d'une salle de bain. Cette irruption du confort moderne sonne le glas des bains-douches, de moins en moins fréquentés.

Les créations de bains-douches se font donc rares dans la capitale : il s'agit plutôt de reconstructions ou de programmes intégrés à d'autres infrastructures municipales. En 1960, l'alimentation de la piscine Blomet par le puits artésien de Grenelle est abandonnée. Elle fait l'objet d'une importante rénovation et deux corps de bâtiments sur pilotis, formant un L en retour sur la rue, viennent accueillir les cabines de douches qui se trouvaient à l'origine près du vestibule.



Les bains-douches de la rue Blomet (Paris, 15^e).

Les années 1970-1980 marquent le progressif effacement des bains-douches comme architecture à part entière : ils sont aménagés au rez-de-chaussée d'un immeuble haussmannien (43, rue de Rome, 9^e), d'une résidence pour personnes âgées⁸² (18, rue de Meaux, 19^e) ou d'un programme de

⁸² Cette résidence est construite à partir de 1969 par l'architecte Hamoniau-Lejard, dans le cadre de la rénovation de l'îlot insalubre n° 14, situé entre la rue Simon Bolivar, la rue de Meaux et la rue des Chauffourniers. A ce sujet, voir Archives de Paris, 1178W 4202, permis de construire, rue de Meaux, 1974.

bureaux (11, rue Audubon, 12^e) – sans que rien ne permette de les identifier, hormis la signalétique.

Les deux réalisations les plus intéressantes de cette période se trouvent rue Saint-Merri (4^e) et rue Lacépède (5^e). La première résulte du transfert des bains-douches ouverts en 1930 dans un nouvel équipement polyvalent conçu en lien avec le réaménagement du plateau Beaubourg ; la seconde est une reconstruction, sur l'emplacement du premier établissement dû à l'architecte Alaguillaume⁸³.

En 1972, au cours de l'étude du Centre Georges Pompidou, les architectes Renzo Piano et Richard Rogers souhaitent assurer un meilleur dégagement des perspectives vers leur projet et l'église Saint-Merri. Cette dernière est alors en grande partie masquée par un imposant groupe scolaire « dépourvu de toute imagination »⁸⁴, situé en bordure de la rue Brisemiche, à l'emplacement de l'actuelle fontaine Stravinsky. La Ville de Paris accepte la destruction de l'édifice et sa reconstruction, aux frais du Centre Pompidou, sur un terrain libre voisin, à l'angle de la rue Saint-Merri et de la rue du Renard. Les architectes Alain Gamard, Daniel Lombard et Edouard-Marc Roux, auxquels est confiée l'opération, s'orientent vers une formule doublement novatrice, celle d'une école « à aires ouvertes » et d'un équipement intégré, comportant une piscine et un gymnase⁸⁵. En février 1973, le service de bains-douches de la rue Saint-Merri y est transféré, par souci de regrouper les équipements municipaux et d'optimiser leur fonctionnement. Installé au sous-sol, il est doté d'une entrée indépendante, aménagée sous l'une des monumentales consoles en béton formant pilotis du bâtiment.

⁸³ Voir plus haut.

⁸⁴ Archives de Paris, 1178W 2567, permis de construire, rue Saint-Merri, 1972. Rapport de présentation à la Commission des Sites du projet de construction d'un groupe scolaire rue du Renard et rue Saint-Merri, 7 juillet 1972.

⁸⁵ Voir la fiche d'inventaire de ce complexe, réalisé par l'association Docomomo et consultable en ligne : <http://www.docomomo.fr/batiment/gymnase-piscine-ecole-saint-merri>



L'école de la rue Saint-Merri (Paris, 4^e), avec l'entrée des bains-douches à gauche.

Les anciens bains-douches du numéro 33 resteront désaffectés quelques années, avant d'être progressivement réinvestis par l'IRCAM⁸⁶.

En mars 1983, la Régie Immobilière de la Ville de Paris demande la destruction de l'établissement de bains-douches de la rue Lacépède (5^e), jugé vétuste. L'architecte Jacques Casanova est chargé de rebâtir à sa place un équipement polyvalent, accueillant une crèche de soixante-dix berceaux, un logement de fonction et des bains-douches⁸⁷. Ceux-ci occupent le premier sous-sol et une partie du rez-de-chaussée ; ils ont la particularité de mettre à disposition des usagers trente cabines mais aussi quelques baignoires et un réfectoire. Leur entrée est strictement distincte de celle de la crèche. La cohabitation de ces deux usages contraint l'architecte à investir la totalité de la parcelle : il fait le choix de reporter les aires de jeux extérieures au quatrième étage, sur une terrasse accessible aux enfants et de multiplier les sources d'éclairage zénithal (coupole, verrière surplombant le vaste hall hexagonal de la crèche). La « banalisation » de l'architecture des bains-douches, ici dissimulés sous une façade postmoderniste, sans armes de la Ville ni inscription, s'achève sur cette réalisation.

Dix-sept bains-douches municipaux⁸⁸ (Ney, Amiraux, Rome, Rouvet, Meaux, Petitot, Pyrénées, Bidassoa, Oberkampf, Saint-Merri, Deux-Ponts, Haies-Buzenval, Charenton, Audubon, Lacépède, Butte-aux-Cailles, Blomet) issus de ces différentes campagnes de construction sont toujours en activité. D'autres ont été démolis (Mathurin-Moreau, Ecluses-Saint-Martin),

⁸⁶ En 1996, l'IRCAM (Institut de Recherche et Coordination Acoustique / Musique) procède à la réhabilitation des lieux pour étendre ses locaux, jusqu'alors principalement souterrains.

⁸⁷ Archives de Paris, 1534W 576, dossier de permis de construire pour une crèche de soixante-dix berceaux et un établissement de bains-douches, 50 rue Lacépède (5^e), 1983.

⁸⁸ Voir la carte ci-jointe.

reconvertis (Legouv ⁸⁹) ou sont appel     tre prochainement r  habilit  s, comme les bains-douches de la rue Castagnary. Ces derniers devraient   tre transform  s en un immeuble bioclimatique innovant, dans le cadre de l'appel    projets urbains « R  inventer Paris »⁹⁰.

Depuis 2000, la gratuit   a   t     tablie dans les dix-sept bains-douches municipaux, pour affirmer la vocation sociale de ces lieux. Elle a ent  rin   une fr  quentation de plus en plus accrue des   tablissements⁹¹. La gestion des b  timents, consid  r  s comme des   quipements de proximit  , est actuellement confi  e aux mairies d'arrondissements.

⁸⁹ Les bains-douches de la rue Legouv   ont   t   reconvertis en galerie d  di  e    la photographie contemporaine et en espace de co-working.

⁹⁰ Cet « appel    projets urbains innovants » a   t   lanc   par la Ville de Paris en novembre 2014. 22 sites ont   t   propos  s    tous les professionnels - architectes, paysagistes, urbanistes, acteurs de l'immobilier, associations, riverains, habitants...pour qu'ils puissent les r  habiliter, les investir et les faire vivre. Les projets ont   t   expos  s au Pavillon de l'Arsenal de f  vrier    mai 2016.

⁹¹ On comptait un million de passages par an en 2000. RIGHO, Justine. « A Paris, les bains-douches de plus en plus populaires », *Lib  ration*, 11 juin 2013. Consultable en ligne : http://www.liberation.fr/societe/2013/08/11/a-paris-les-bains-douches-de-plus-en-plus-populaires_924232

Bains douches municipaux Parisiens*



Actuel

- ① Saint-Merri, 18, rue du Renard, 75004
- ② Deux-Ponts, 8, rue des Deux-Ponts, 75004
- ③ Lacépède, 50, rue Lacépède, 75005
- ④ Rome, 43, rue des Rome, 75008
- ⑤ Oberkampf, 42, rue Oberkampf, 75011
- ⑥ Audubon, 11, rue Audubon, 75012
- ⑦ Charenton, 188, rue de Charenton, 75012
- ⑧ Butte-aux-Cailles, 5, place Paul Verlaine, 75013
- ⑨ Blomet, 17, rue Blomet, 75015
- ⑩ Ney, 134, bd de Ney, 75018
- ⑪ Amiraux, 6, rue Hermann-Chapelle, 75018
- ⑫ Rouvet, 1, rue Rouvet, 75019
- ⑬ Meaux, 18, rue de Meaux, 75019
- ⑭ Petitot, 1, rue Petitot, 75019
- ⑮ Pyrénées, 293, rue des Pyrénées, 75020
- ⑯ Bidassoa, 27, rue de la Bidassoa, 75020
- ⑰ Des Haies-Buzenval, 27, rue des Haies, 75020

Reconverti ou disparu

- ⑱ 33, rue Saint-Merri, 75004
- ⑲ 5, rue Legouvé, 75010
- ⑳ 6-8, rue des Ecluses Saint-Martin, 75010
- ㉑ 6, av. Ledru Rollin, 75011
- ㉒ 34, rue Castagnary, 75015
- ㉓ 2, rue des Fillettes, 75018
- ㉔ 89, av. Jean Jaurès, 75019
- ㉕ 24, av. Mathurin-Moreau, 75019
- ㉖ 148, av. Gambetta, 75020

Protection au titre des Monuments Historiques (ensemble)

- ⑧ piscine de la Butte-aux-Cailles
- ⑪ piscine des Amiraux
- ⑭ gymnase Jean Jaurès

* : non exhaustif

Texte : Emmanuelle Philippe, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France, 2017.

Photos : Laurent Kruszyk, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France, 2017.

Carte : Diane Betored, service Pilotage transverse et territorialisation, Région Île-de-France, 2017.